

## PV REUNION DU 12 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 04/03/2019

Membres Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy; Adjoint, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine et M. SAVAGE Edward.

Membres ayant donné pouvoir : M. LAPORTE André qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José

Absents Excusés M. GERDOLLE Philippe, M. DHENNIN Pierre, M. LYE Pierre-Yves et M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. THOMAS Christian M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DARGERIE Dominique, M. FERRÉ Gérard, Mme SENSI Claudine, Mme FAURÉ Éliane et Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et Le procès-verbal, joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 20h.

### 1°) COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Monsieur le Maire demande à Nathalie de présenter les comptes administratifs.

- **Budget principal – Commune de Montcuq en Quercy Blanc :**  
Alain LALABARDE précise que les tableaux concernant ces comptes ont été adressés à tous les conseillers afin que chacun en prenne connaissance avant la réunion.

Alain demande si nous les avons lus mais 2 conseillers n'ont pas reçu les documents.

### A- Fonctionnement

Dépenses :

Chaque chapitre est listé : Alain LALABARDE donne les explications nécessaires notamment pour l'article 6288 : sont payés sur cet article et non prévus : le contrat nuisible 46 concernant les pigeons et la sécurité Plan d'eau –année 2017 et 2018.

Pour l'article 615221 : cette ligne est très difficile à prévoir.

En résumé : **Charges à caractère général** ; le réalisé reste en dessous du prévu.

**Charges de personnel** : OK

**Autres charges de gestion courante** : très proche du prévu

**Opérations d'ordre** : Dotation aux amortissements : cette ligne est « alimentée » par le Trésorier.

Recettes :

Produits des services :

Alain LALABARDE explique que la redevance occupation du domaine public est supérieure au prévu (installation d'un mobil home devant la Place de la République lors des travaux concernant le Crédit Agricole)

Très bonne recette également au Plan d'Eau.

Le montant total des dépenses est de 1.679 077,01€

Le montant total des recettes est de 1.678 688,65 €

## B- Investissement :

Nathalie donne la lecture, dépenses- recettes, par opération.

Alain LALABARDE explique : l'article 1346 – Participation PUP : dans le cadre de terrain constructible la Collectivité demande aux propriétaires une participation financière concernant la mise en place des réseaux.

L'article 1327 : programme LEADER (fonds Européens) très difficile d'obtenir le versement de cette subvention.

Toilettes Tour : malgré maints rappels les apprentis d'Auteuil ne font pas parvenir les documents afin de passer l'acte ; dans ce cas, la DETR 2013 (2.000€) sera reversée à la Préfecture.

Le montant total des dépenses est de 1.133.467,98€ avec un crédit de report à inscrire au Budget primitif de 2019 de 773.381,00€.

Le montant total des recettes est de 931.533,48€ avec un crédit de report à inscrire au Budget Primitif de 2019 de 475.160,00€.

Après lecture d'exploitation de l'exercice 2018, il est décidé d'affecter :

La somme de 66.308,22€ pour couvrir les besoins de financement de l'investissement.

La somme de 231.912,78€ en investissement recettes

La somme de 91.940,13€ en excédent de fonctionnement.

- **Locaux administratifs de la Gendarmerie :**

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 8.750,00€ et les recettes à 8.823,72€.

En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 0€ et le montant des recettes s'élèvent à 16.217,79€.

Il est décidé de reporter sur le Budget primitif 2019 la somme de 14.136,63 € en recettes et dépenses d'investissement et 2.081,16€ en recettes de fonctionnement.

- **Logements Lebreil :**

En section de fonctionnement le montant des dépenses s'élève à 2.878,15€ et les recettes à 13.252,06€

En section d'investissement le montant des dépenses s'élève à 7.021,11 € et les recettes à 9.630,75€.

Il est décidé d'affecter sur le budget primitif 2019 la somme de 2.739,04 en recettes de fonctionnement ; la somme de 7.634,87€ en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement.

Après l'exposé des comptes administratifs et les affectations des résultats,

Monsieur le Maire quitte la salle, cède la présidence à Marie-José SABEL qui met au vote les comptes administratifs cités ci-dessus ainsi que l'affectation des résultats respectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les comptes administratifs et les affectations du résultat.

Alain LALABARDE remercie Marie-José et reprend la présidence.

## 2°) COMPTE DE GESTION 2018 : Budgets annexes :

a) Locaux administratifs de la Gendarmerie :

b) Logements à Lebreil :

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de M. Le Trésorier de la Commune de Montcuq en Quercy Blanc concernant les locaux administratifs de la Gendarmerie et les logements à Lebreil.

Ils sont conformes au Compte administratif 2018. Vote à l'unanimité.

c) Commune de Montcuq en Quercy Blanc :

Le Compte de gestion établi par le Trésorier de la Commune est voté à l'unanimité.

### 3°) AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX : OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ces travaux il serait souhaitable d'installer un arrosage automatique pour des plantations sur la promenade. Ces travaux sont de l'ordre de 4.818,00€. Le C.M. approuve l'avenant au marché ainsi que le nouveau montant du marché qui s'élève à 61.840,62€.

Dans le cadre de ces travaux Jérôme ARNAL demande des précisions sur la Statue de la République.

Alain nous précise que cette statue reste à sa place mais sera restaurée.

Patrick et Rosamund évoquent un problème au nouveau parking du maquelaze : les voitures stationnent face à la sortie de l'escalier ; une solution est en cours pour éviter ce stationnement.

Alain LALABARDE signale qu'il a essayé d'être à l'écoute de tout le monde face aux difficultés dues aux travaux « Cœur de Village ».

### 4°) RENOVATION SALLE DES FETES ET DE LOGEMENTS A LEBREIL

#### REALISATION D'UN EMPRUNT DE 265.000,00€

Concernant ces travaux Bernard ROUX indique qu'un nouvel architecte a été désigné par M. CAGNAC (en raison de problèmes de santé) pour le remplacer sur cette opération. Les marchés sont signés, les travaux peuvent commencer.

Afin d'assurer le financement de ces travaux il y a lieu de recourir à un emprunt auprès de la Caisse du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées.

Le montant de l'emprunt est de 265.000€ sur une durée de 16 ans, avec 24 mois de tirages, au taux de 1.80%.

Le C.M. donne son accord pour la réalisation de ce prêt.

### 5°) RENOVATION SALLE COMMUNALE DE SAINTE-CROIX : Demande de fonds de concours :

M. le Maire expose les travaux de rénovation de cette salle communale.

Le coût du projet s'élève à 25.449,00€. Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de la Région, de l'Etat (DETR) ainsi que d'un Fonds de Concours à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Quercy Blanc d'un montant de 7.364,70€. Le C.M. est OK.

### 6°) VENTE DE TERRAINS :

La Molle : le CM est d'accord pour vendre 2 parcelles de terrain à Mme MATHIEU Stéphanie, lieudit La Molle, d'une superficie de 1917m<sup>2</sup> au prix de 1€ le m<sup>2</sup>. Les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Belle-Dent : le CM décide, à la majorité moins 6 abstentions, la vente d'un terrain à M et Mme ROQUES d'une superficie de 71 m<sup>2</sup> au prix de 20€ le m<sup>2</sup> ; (se reporter au PV du 5 février 2018). Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

#### 7°) QUESTIONS DIVERSES

\* Camping municipal :

Monsieur le Maire suggère de laisser le camping municipal gratuit pour la saison 2019.

Un large débat s'installe sur cette zone :

-La gratuité du camping ? : 5 conseillers sont contre.

Le nettoyage sera effectué par les agents municipaux et il sera mis une urne pour d'éventuels dons

- Division du camping en zone camping et Camping car et en zone commerciale ?

-Implantation station de lavage ? C'est en instance.

Actuellement la Commune ne peut pas vendre ces terrains car ils appartiennent au

Département et à l'Etat.

La Commission Tourisme (Edith rejoint cette commission) se penchera sur ces sujets.

\* Jean-Luc MURET demande un renforcement électrique sur la zone « Les Boulbènes » ; Il signale également que les livreurs ont du mal à trouver ce secteur.

\* Anna SAURAT signale que le fleurissement à Valprionde n'est pas terminé.  
l'Association « Valprionde Loisirs » souhaite ne pas percevoir de subvention mais demande la construction d'un barbecue auprès de la salle des fêtes de Moulin Bessou.

La prochaine réunion du C.M. se tiendra le mardi 9 Avril 2019 à 18h30.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 22h15mn.

Edith LAFAGE

